



Centre d'Animation du Calvaire Saint-Pierre

7-9 rue de la Défense Passive
B.P 5005 - 14076 CAEN Cedex 5
Tel : 02.31.93.11.08 - Fax : 02.31.93.73.41
Email : mjccacsp@wanadoo.fr
Site : www.cacsp.jimdo.com – Association loi 1901

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION A UNE ACTIVITE « LOISIRS QUOTIDIENS »

Le Centre d'Animation est une association régie selon la loi de juillet 1901 et est agréée « Education Populaire ». Elle est gérée par un Conseil d'Administration formé de membres élus chaque année en Assemblée Générale (*communiquée par voie d'affichage*) et disposés à entendre toutes propositions.

ADHESION

Toute personne souhaitant participer à une activité, ou à la vie de notre association, doit être adhérente du Centre d'Animation, même pour une période d'essai. Le tarif varie selon que l'adhérent soit habitant de l'agglomération Caen-la-Mer ou hors Caen-la-Mer.

Gratuité de l'adhésion à partir de la troisième personne pour une même famille, et si déjà adhérent d'une autre M.J.C. de la ville de Caen adhérente à la Fédération Départementale des MJC. L'adhésion ne fait en aucun cas l'objet d'un remboursement.

INSCRIPTION AVEC PERIODE D'ESSAI

- ✓ Toutes les activités vous donnent droit à **une période d'essai (soit 4 cours)** avant de vous engager pour l'année (*sauf Stages*).
- ✓ Les 4 cours de la période d'essai doivent être pris de façon consécutive.
- ✓ Les dates sont fixées à l'inscription et **ne pourront en aucun cas être modifiées sauf situation particulière.**
- ✓ En cas d'absence ou de maladie au cours de ces séances, **aucun remboursement ne pourra être effectué mais possibilité de report envisageable.**
- ✓ Lors de votre quatrième séance, **vous devez confirmer votre inscription ou non à l'année.** Passé ce délai, nous disposerons de votre place afin de satisfaire les demandes sur liste d'attente.
- ✓ **Vous confirmez votre inscription à l'année :** Nous déduisons le montant de vos séances d'essai du tarif annuel. Nous vous offrons la possibilité de régler le solde en trois mensualités ou au mois pour les activités musicales. Toutefois, nous pourrions étudier ensemble un échéancier de paiement de votre activité, celle-ci devra être soldée au plus tard le 30 avril.
- ✓ Tout adhérent qui poursuit une activité au-delà de la période d'essai sans avoir effectué la confirmation d'inscription est considéré comme engagé sur l'activité à l'année et se verra notifié par courrier le solde dû.

INSCRIPTION SANS PERIODE D'ESSAI

Vous pouvez vous engager directement à l'année.

Nous vous offrons la possibilité de régler le solde en trois mensualités ou au mois pour les activités musicales individuelles. Toutefois, nous pourrions étudier ensemble un échéancier de paiement de votre activité, celle-ci devra être soldée au plus tard le 30 avril.

L'ABANDON D'UNE ACTIVITE OU LA NON PARTICIPATION REGULIERE

Le choix de participer ou non en totalité à une activité vous appartient. Les tarifs que nous pratiquons sont forfaitaires, calculés au plus juste et prévus en fonction du nombre de participants.

L'inscription à l'activité vous engage pour l'année. Il ne sera donc prévu aucun remboursement. Les sommes non versées vous seront également réclamées.

En cas de force majeure (déménagement, maladie de longue durée, grossesse, perte d'emploi, ...), sur présentation d'un justificatif et négociation avec la direction, nous pouvons éventuellement entrevoir une solution.

ABSENCE D'UN ANIMATEUR

En cas d'absence d'un animateur (sauf en cas d'arrêt maladie), le Centre d'Animation vous proposera une date de récupération (*principalement lors des vacances scolaires*).

LE REMPLACEMENT D'UN ANIMATEUR(TRICE)

Dès l'instant qu'un animateur(trice) fait l'objet d'un remplacement de façon temporaire ou définitive, l'adhérent ne peut en aucun cas exiger le remboursement de l'activité puisque celle-ci est dispensée.

IMPORTANT!!! CERTIFICAT MEDICAL

Pour toutes activités sportives, danse comprise, un certificat médical sera demandé et obligatoire même sur une période d'essai.

LETTRES DE RAPPEL

Celles-ci vous sont envoyées lors du dépassement des dates d'échéances.

Toutefois, en cas de non-règlement de vos cotisations (malgré les lettres de rappel), nous serions contraints d'adresser votre dossier à notre service contentieux.

LES ATTESTATIONS

Nous pouvons vous délivrer sur demande **dès l'inscription** une attestation de paiement ou attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise (après règlement de votre cotisation).

L'ACCOMPAGNEMENT D'UN MINEUR A UNE ACTIVITE

Nous vous rappelons qu'il est conseillé d'amener votre enfant auprès de l'animateur en début d'activité et de le reprendre dans les mêmes conditions.

Tout enfant déposé trop tôt avant le cours ou repris trop tard, engage la responsabilité des parents. Nous ne pouvons que vous inviter à respecter les horaires.

TARIF BEMOL (- 10%)

Sur notre plaquette, certaines de nos activités sont accompagnées du sigle (b). Ce sigle vous annonce la possibilité d'un tarif réduit (- 10%) destiné aux :

Habitants du quartier - Personnes sans emploi - Etudiants - Personnes de +60 ans

TICKETS LOISIRS

En partenariat avec la municipalité caennaise, il est possible d'obtenir une aide dans le cadre de vos loisirs pratiqués au Centre. Se renseigner auprès du secrétariat.

Fait à Caen, le 30/06/11

.....
M. et/ou Mme :parent(s) de(s) l'enfant(s)
déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement des "LOISIRS QUOTIDIENS" du Centre d'Animation du Calvaire St Pierre.

Date et signature(s) :